

COMMUNE DE SOULAIRE ET BOURG

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2026

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de février à 19 heures 30, les membres du Conseil municipal de la Commune de Soulaire et Bourg se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle Palomino, en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur RAIMBAULT Jean-François, Maire.

Présents : Mmes MENET Séverine - CHAZAL PORTANGUEN Caroline - TOULLIER Marina - BLOT Chantal - BIGOT Céline - LEGRAND Lyne et Mrs RAIMBAULT Jean-François - VINCENT Jean-Philippe - DURAND Thierry - GEFFARD Olivier - LANDRAU Stéphane

Absents excusés : Mr BOURGEGAIS Philippe qui a donné pouvoir à Mr VINCENT Jean-Philippe - Mr SEROUSSI Gérard qui a donné pouvoir à Mme BLOT Chantal

Absents : Mme LEBOUVIER Jessica - Mr PREDONZAN Franck

Secrétaire de séance : Mr LANDRAU Stéphane



Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

1) Attribution des subventions aux associations

Des tranches ont été définies pour l'attribution de subventions forfaitaires :

- association ayant 5 adhérents ou moins : 100 €
- association ayant de 6 à 20 adhérents : 200 €
- association ayant un but humanitaire : 250 €
- association ayant 21 adhérents et plus : base de 11 € x effectif (avec un plafond de 1 500 €)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les différentes demandes de subventions au titre de l'année 2026 et propose d'attribuer les subventions selon le tableau suivant :

Nom des associations	proposition 2026
ADMR	350,00 €
AFR	1 500,00 €
(activité cinéma)	466,24 €
Anjou Guinée Kissidougou	250,00 €
Anjou Muco	30,00 €

Association musique (AEM)	682,00 €
Association Sportive Soulaire Feneu (football)	1 500,00 €
Bibliothèque	1 804,80 €
Cercle Harry de Villoutreys (boule de fort)	539,00 €
Comice agricole Châteauneuf et Tiercé	200,00 €
Comité des fêtes Les Basses Vallées	2 200,00 €
Espérance sportive Cantenay-Épinard Soulaire et Bourg (basket)	484,00 €
France Alzheimer	30,00 €
France victimes 49	150,00 €
GIC	352,00 €
Handisport	30,00 €
Mam'ita	100,00 €
OCCE	2 600,00 €
Pétanque Club Soulaire et Bourg	715,00 €
Ping Pong Soulaire et Bourg	200,00 €
Prévention routière	30,00 €
RASED	242,57 €
Restaurants du coeur	200,00 €
SASAD	30,00 €
Solidarité Femmes	30,00 €
Solipass	30,00 €
Souvenir français	200,00 €
Téléthon	30,00 €
Projets associatifs	2 024,39 €
TOTAL	17 000,00 €

Monsieur le Maire rappelle que les subventions octroyées dans le cadre des projets associatifs, ne peuvent l'être qu'une fois dans un laps de temps de 3 ans et qu'un membre du Conseil municipal qui pourrait avoir un conflit d'intérêts, notamment avec le statut de membre du bureau d'une association, doit se retirer pour le vote de la subvention octroyée à l'association en question.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'octroi des subventions pour l'année 2026 selon le tableau ci-dessus
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

2) Taux d'imposition 2026

Considérant que les communes votent, un taux de taxe sur le foncier bâti, le foncier non bâti et un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale,

Considérant que les règles de lien entre les taux sont modifiées et que pour les communes, deux règles s'appliquent :

- le taux de foncier non bâti ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de foncier bâti
- le taux de taxe d'habitation (THS) ne peut augmenter plus ou diminuer moins que la plus faible des variations soit du taux foncier bâti soit de la moyenne des taux de foncier bâti et non bâti

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 18 mars 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe Habitation sur les résidences secondaires (TH) : 16,20 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 47,62 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 47,62 %

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer selon la proposition suivante, ne pas modifier les taux d'imposition en 2026 par rapport à ceux de 2025 et les porter à :

- TH : 16,20 %
- TFPB : 47,62 %
- TFPNB : 47,62 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le maintien des taux de 2025 concernant la fixation des taux pour 2026
- DÉCIDE que les taux d'imposition des taxes seront les suivants en 2026 :
 - ✓ TH : 16,20 %
 - ✓ TFPB : 47,62 %
 - ✓ TFPNB : 47,62 %

3) **Compte de Gestion 2025**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Le Compte de Gestion transmis par le trésorier présente les résultats suivants :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES NETTES	569 606,88 €	1 248 333,77 €	1 817 940,65 €
DEPENSES NETTES	333 919,42 €	1 157 276,59 €	1 491 196,01 €
RESULTATS DE L'EXERCICE	+ 235 687,46 €	+ 91 057,18 €	+ 326 744,64 €

Monsieur le Maire précise qu'il n'apparaît pas de discordances entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte de Gestion 2025

4) **Compte Administratif 2025**

Monsieur le Maire quitte la séance.

En vertu de l'article L-2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur DURAND, adjoint, est élu président.

Monsieur DURAND rappelle au Conseil municipal que le Compte Administratif, établi en fin d'exercice, retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. Le Compte Administratif est un bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année.

Monsieur DURAND propose au Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif présentant les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Emis
011	Charges à caractère général	436 196,57 €	379 659,34 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	513 324,00 €	505 882,71 €
014	Atténuations de produits	144 064,00 €	143 826,00 €
65	Autres charges de gestion courante	104 770,00 €	96 287,90 €
66	Charges financières	9 650,00 €	8 298,06 €
67	Charges spécifiques	3 000,00 €	2 108,87 €
68	Dotations aux amortissements	184,54 €	184,54 €
023	Virement à la section d'investissement	86 733,09 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 000,00 €	21 029,17 €
TOTAL		1 319 922,20 €	1 157 276,59 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Emis
013	Atténuations de charges	4 000,00 €	937,01 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	108 550,00 €	107 373,26 €
73	Impôts et taxes	145 000,00 €	153 736,45 €
731	Fiscalité locale	637 100,00 €	633 651,00 €
74	Dotations, subventions et participations	284 053,81 €	287 378,46 €
75	Autres produits de gestion courante	50 300,00 €	62 334,44 €
77	Produits spécifiques	3 810,30 €	2 810,30 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	375,00 €	112,85 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	86 733,09 €	
TOTAL		1 319 922,20 €	1 248 333,77 €

Résultat de l'exercice - section de fonctionnement	91 057,18 €
Excédent 2024 reporté	86 733,09 €
Résultat cumulé - section de fonctionnement	177 790,27 €

Affectation en réserve	18 018,51 €
Report en fonctionnement 2026	159 771,76 €

INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Emis
16	Emprunts et dettes assimilées	59 185,00 €	57 835,50 €
20	Immobilisations incorporelles	105 034,25 €	103 314,29 €
204	Subventions d'équipement versées	7 993,00 €	7 993,00 €
21	Immobilisations corporelles	243 708,71 €	164 663,78 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	375,00 €	112,85 €
001	Déficit d'investissement reporté	253 705,97 €	
TOTAL		670 001,93 €	333 919,42 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Emis
10	Dotations, fonds divers et réserves	334 910,95 €	323 997,89 €
13	Subventions d'investissement reçues	35 337,80 €	34 269,73 €
16	Emprunts et dettes assimilées	183 710,00 €	183 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	7 310,09 €	7 310,09 €
021	Virement de la section de fonctionnement	86 733,09 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 000,00 €	21 029,17 €
TOTAL		670 001,93 €	569 606,88 €

Réalisations de l'exercice - section d'investissement	235 687,46 €
Déficit 2024 reporté	- 253 705,97 €
Résultat cumulé - section d'investissement	- 18 018,51 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
Besoin de financement	18 018,51 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif 2025 tel que présenté ci-dessus
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

Monsieur le Maire réintègre la séance.

5) Affectation du résultat

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2025,

Considérant les résultats identiques du Compte de Gestion 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

SECTIONS	RESULTAT 2024	RESULTAT EXERCICE 2025	RESULTATS CUMULÉS	RAR 2025	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVEST	- 253 705,97 €	235 687,46 €	- 18 018,51 €	0,00 €	- 18 018,51 €
FONCT	86 733,09 €	91 057,18 €	177 790,27 €	0,00 €	177 790,27 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2025	177 790,27 €
Affectation obligatoire : à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c /1068)	18 018,51 €
Solde disponible affecté comme suit : affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	159 771,76 €
total affecté au c/ 1068	18 018,51 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessus
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

6) Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif de l'année 2026 tel qu'il a été préparé par la commission chargée des finances. Le budget est voté par chapitre.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- 011 - Charges à caractère général : 404 852,26 €
- 012 - Charges de personnel : 542 279,00 €
- 014 - Atténuations de produits : 144 064,00 €
- 65 - Autres charges de gestion courante : 109 085,73 €
- 66 - Charges financières : 11 800,00 €
- 67 - Charges spécifiques : 3 000,00 €
- 023 - Virement à la section d'investissement : 159 771,76 €
- 68-042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 22 000,00 €

TOTAL : 1 396 852,75 €

RECETTES

- 013 - Atténuations de charges : 2 000,00 €
 - 70 - Produits des services : 103 975,00 €
 - 73 - Impôts et taxes : 156 000,00 €
 - 731 - Fiscalité locale : 637 300,00 €
 - 74 - Dotations et participations : 279 399,69 €
 - 75 - Autres produits de gestion courante : 56 293,30 €
 - 77 - Produits spécifiques : 2 000,00 €
 - 002 - Excédent reporté : 159 771,76 €
 - 777-042 - Recettes subventions investissement transférées cpte de résultat : 113,00 €
- TOTAL : 1 396 852,75 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

- 16 - Emprunts et dettes assimilées : 69 110,00 €
 - 20 - Immobilisations incorporelles : 82 470,11 €
 - 204 - Subventions d'équipement versées : 7 993,00 €
 - 21 - Immobilisations corporelles : 88 683,10 €
 - 23 - Immobilisations en cours : 500 000,00 €
 - 001 - Solde d'exécution reporté : 18 018,51 €
 - 139158-040 - Subventions d'investissement rattachées actifs amortissables : 113,00 €
- TOTAL : 766 387,72 €**

RECETTES

- 10 - Dotations, fonds divers et réserves : 35 162,66 €
 - 13 - Subventions d'investissement : 530 724,79 €
 - 16 - Emprunts et dettes assimilées : 710,00 €
 - 021 - Virement de la section de fonctionnement : 159 771,76 €
 - 28-040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 22 000,00 €
 - 1068 - Excédent de fonctionnement : 18 018,51 €
- TOTAL : 766 387,72 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le Budget Primitif 2026
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

7) Compte de Gestion 2025 du lotissement « Les Rosés »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Le Compte de Gestion transmis par le trésorier présente les résultats suivants :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES NETTES	1 654 975,96 €	733 528,41 €	2 388 504,37 €
DEPENSES NETTES	2 087 290,91 €	733 528,42 €	2 820 819,33 €
RESULTATS DE L'EXERCICE	- 432 314,95 €	- 0,01 €	- 432 314,96 €

Monsieur le Maire précise qu'il n'apparaît pas de discordances entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte de Gestion 2025 du lotissement « Les Rosés »

8) Compte Administratif 2025 du lotissement « Les Rosés »

Monsieur le Maire quitte la séance.

En vertu de l'article L-2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur DURAND, adjoint, est élu président.

Monsieur DURAND rappelle au Conseil municipal que le Compte Administratif, établi en fin d'exercice, retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. Le Compte Administratif est un bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année.

Monsieur DURAND propose au Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif présentant les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Emis
011	Charges à caractère général	183 803,14 €	26 669,92 €
65	Autres charges de gestion courante	20,00 €	0,56 €
66	Charges financières	25 192,08 €	25 190,71 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	655 000,00 €	654 975,96 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	26 692,08 €	26 691,27 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	932,23 €	
TOTAL		891 639,53 €	733 528,42 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Emis
70	Produits des services du domaine et ventes	319 585,56 €	161 495,25 €
75	Autres produits de gestion courante	20,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	545 341,89 €	545 341,89 €

043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	26 692,08 €	26 691,27 €
TOTAL		891 639,53 €	733 528,41 €

Résultat de l'exercice - section de fonctionnement - 0,01 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Emis
16	Emprunts et dettes assimilées	1 854 682,15 €	1 541 949,02 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	545 341,89 €	545 341,89 €
TOTAL		2 400 024,04 €	2 087 290,91 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Emis
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	655 000,00 €	654 975,96 €
001	Excédent d'investissement reporté	745 024,04 €	
TOTAL		2 400 024,04 €	1 654 975,96 €

Résultat de l'exercice - section d'investissement - 432 314,95 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif 2025 du lotissement « Les Rosés » tel que présenté ci-dessus
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

Monsieur le Maire réintègre la séance.

9) Budget Primitif 2026 du lotissement « Les Rosés »

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif de l'année 2026 du lotissement « Les Rosés » tel qu'il a été préparé par la commission chargée des finances, accompagnée par la Conseillère aux Décideurs Locaux. Le budget est voté par chapitre.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 932,24 €
 - 011 - Charges à caractère général : 172 755,84 €
 - 608-043 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement : 30 278,15 €
 - 65 - Autres charges de gestion courante : 20,00 €
 - 66 - Charges financières : 30 278,15 €
 - 71355-042 - Variation des stocks de terrains aménagés : 855 705,93 €
- TOTAL : 1 089 970,31 €**

RECETTES

- 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses : 437 278,37 €
 - 71355-042 - Variation des stocks de terrains aménagés : 622 393,79 €
 - 75 - Autres produits de gestion courante : 20,00 €
 - 796-043 - Transferts de charges financières : 30 278,15 €
- TOTAL : 1 089 970,31 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

- 16 - Emprunts et dettes assimilées : 546 021,23 €
 - 3555-040 - Stocks de produits : 622 393,79 €
- TOTAL : 1 168 415,02 €**

RECETTES

- 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 312 709,09 €
 - 3555-040 - Stocks de produits : 855 705,93 €
- TOTAL : 1 168 415,02 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le Budget Primitif 2026 du lotissement « Les Rosés »
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

10) Rapport annuel 2024 du service eau et assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel 2024 du service eau et assainissement et lui demande de se prononcer sur celui-ci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- PREND acte du rapport 2024 concernant le service eau et assainissement

11) Vente de la parcelle ZN 3 à M. Roussiasse
--

Vu la demande de M. Roussiasse Mickaël, qui a émis le souhait d'acquérir la parcelle communale, située à la Grande Caillardièrre, cadastrée ZN 3,

Considérant que cette parcelle est en terre agricole,

Considérant que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la vente de la parcelle cadastrée ZN 3, pour 0,30 € le m², soit 93,30 € (superficie de 311 m²) et de l'autoriser à procéder à la signature de l'acte authentique auprès du notaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la vente à M. Roussiase du bien désigné ci-dessus

- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette vente

Complément d'information pour les délibérations

- Délibération : attribution des subventions aux associations

Jean-François Raimbault : il n'y a pas de changement, le procédé d'attribution est reconduit.

- Délibération : taux d'imposition 2026

Jean-François Raimbault : eu égard à la situation, je vous propose de ne pas augmenter ces taxes, c'est un moment zéro. D'autant plus que nous n'avons pas de retour de la loi de finances.

- Délibération : Compte Administratif 2025

Thierry Durand : chaque conseiller a eu le détail des articles. Le report en fonctionnement représente nos fonds propres. Les dépenses sont égales aux recettes pour le montage du budget. Le fonctionnement doit toujours couvrir le déficit d'investissement.

Je vous présente l'encours de la dette, la collectivité ayant souscrit plusieurs prêts :

- pour un transfert partiel de dettes auprès de la CCLS : sur 15 ans, qui se terminera en 2027
- pour le local commercial place de la Découverte et de la voirie : sur 15 ans, qui se terminera en 2029
- pour la construction de la salle Palomino : sur 15 ans, qui se terminera en 2033
- pour le financement d'investissements (frais d'études de l'école) : sur 12 ans, qui se terminera en 2037
- pour le reste à charge de la place de l'église : sur 25 ans, qui se terminera en 2050

A ce jour le capital restant dû est de 563 227,76 €. La commune est loin d'être endettée, par rapport à d'autres communes de même strate, pour Soulaire et Bourg la dette est de 288 €/habitant, alors qu'elle est de 361 €/habitant au niveau départemental, de 496 €/habitant au niveau régional et de 541 €/habitant au niveau national. Nous avons réussi à financer 710 000 € d'investissements sans recourir à l'emprunt, de 2020 à 2025.

- Délibération : affectation du résultat

Jean-François Raimbault : l'investissement de 2024 était en déficit, celui de 2025 est en excédent, mais il reste un petit déficit à couvrir. Le fonctionnement était en excédent en 2024, il l'est toujours en 2025, l'affectation du résultat permet la couverture du déficit en investissement. La commission des finances a déjà tout validé avant.

➤ Délibération : Budget Primitif 2026

Jean-François Raimbault : le budget est dit primitif car il s'agit là d'une projection, nous n'en avons pas la maîtrise exacte mais nous devons nous en approcher et voter à l'équilibre. Les 500 000 € au chapitre 23, en dépenses d'investissement, sont pour le début des travaux de l'école et les 530 724,79 € au chapitre 13, en recettes d'investissement, correspondent à un acompte des subventions accordées pour les travaux de l'école.

Stéphane Landrau : suite aux récents événements, il faudrait prévoir d'investir dans du matériel comme une barque et dans des Equipements de Protection Individuelle (EPI) plus adaptés à la situation pour les services techniques, dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Jean-François Raimbault : oui, nous allons faire le point après cet événement, notamment pour des EPI et des gilets de sauvetage.

➤ Délibération : Compte de Gestion 2025 du lotissement « Les Rosés »

Jean-François Raimbault : le budget du lotissement « Les Rosés » est un budget annexe, mais c'est la même chose que pour celui de la commune, dans la mesure où il y a un Compte de Gestion, un Compte Administratif et un Budget Primitif. Cependant, ce budget annexe vit différemment, au rythme des ventes de terrains et des dépenses de voirie. Le Compte de Gestion est déficitaire à l'instant T car tout n'a pas été vendu, il reste 10 terrains à la vente. Pour ce lotissement le déficit sera sans aucun doute absorbé et nous retirerons un bénéfice de celui-ci.

➤ Délibération : Budget Primitif 2025 du lotissement « Les Rosés »

Jean-François Raimbault : les montants sont importants et les écritures d'ordre de variation de stocks sont complexes mais nous avons demandé la validation à la trésorerie. Le budget est voté à l'équilibre. A la clôture du budget du lotissement, le résultat sera bénéficiaire. Les recettes de fonctionnement sont une projection de la vente des terrains.

➤ Délibération : rapport annuel 2024 du service eau et assainissement

Jean-François Raimbault : vous l'avez reçu et avez pu prendre connaissance de ses 56 pages. Pour en faire une synthèse : l'eau d'ALM est de bonne qualité ainsi que ses réseaux. ALM vend même de l'eau à Loir et Sarthe qui a abandonné la SAUR. 19 millions de m³ d'eau sont vendus et distribués, il y a 2423 km de réseaux d'eau potable et 1404 km de réseaux d'assainissement. Pour Soulaire et Bourg, des études puis des travaux vont être lancés pour la station d'épuration sur la route de Briollay. Voilà ce que j'ai retenu. On ne vous demande pas de vote mais une prise d'acte. Nous sommes souvent en contact avec ce service, qui tient le pavé, il a été très efficace lors du 14 juillet 2013 et la rupture d'eau entre Soulaire et Bourg.

➤ Délibération : vente de la parcelle ZN 3 à M. Roussiasse

Jean-François Raimbault : dans la parcelle un petit bout captait de l'eau et la rejetait dans le fossé à côté. Cet appendice était cultivé par l'agriculteur précédent, mais cela n'existe plus. M. Roussiasse, nouvel exploitant pour ses chevaux, a demandé la mise en conformité, mais les frais seront à sa charge. C'est une verrue pour nous, qui ne nous rapporte rien dans notre foncier non bâti.

M. Antoine Cuypers se présente : je souhaitais me présenter au Conseil municipal, voilà, je suis nouvel agriculteur sur la commune, je remplace M. Jean-Claude Coste, nous ne sommes plus que 3 agriculteurs sur Soulaire et Bourg. Je suis marié et j'ai quatre enfants. Avant j'étais agriculteur en famille, avec mon père et mes frères. Je ne vais plus faire la partie lait, mais plutôt les pâturages.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h50.

Chers collègues,

Avant d'ouvrir le conseil municipal je souhaite revenir sur la situation des inondations que la commune a connues ces derniers jours.

Nous avons peut-être trop vite oublié que dame nature pouvait se rappeler à nous en nous imposant une montée importante des cours d'eaux Sarthe et loir nous contraignant aux difficultés des inondations.

J'ai une pensée sincère aux 27 personnes contraintes d'évacués leurs logements et les 26 maisons inondées générant du stress sur le moral dû aux dégâts occasionnés, je tiens ici à remercier l'ensemble des agents techniques communaux, les volontaires Mrs Sablé, Macé, et Piton fils pour leur engagement leur disponibilité et leur bienveillance qu'ils ont sù mettre en œuvre auprès des sinistrés.

Merci aux secrétaires de la mairie d'avoir assuré l'accueil téléphonique, vous êtes le premier rempart d'écoute en cette période difficile auprès des habitants, je remercie aussi les agents de l'espace jeunesse qui ce sont proposés pour accomplir de l'accueil à domicile comme les 17 habitants bénévoles proposant leur service.

Enfin je tiens décerner une mention spéciale à Thierry Durand qui s'est retrouvé maire par intérim toute la semaine dernière où il a dû faire face à la gestion de cette crise et des opérations avec méthode, et efficacité.

Merci de vos applaudissements

Nous allons débiter dans quelques minutes le 66ème conseil municipal de la mandature ce qui mettra un terme à mon action d'édile en attendant de remettre l'écharpe tricolore au nouveau maire dans 27 jours. Nous avons pris au cours de la mandature environ 520 délibérations toujours animé par l'intérêt

général et le bien être des Soleirébourgiennes, et soleirébourgiens, nous avons conduit le village vers un développement sans précédent depuis 12 ans malgré un ralentissement en ce début de deuxième mandat dû au COVID ou l'ensemble des membres élus, agents de la collectivité ont fait preuve d'adaptation. (Confection de masque pour tous les foyers, portage de course, proximité des plus fragiles)

J'ai et nous pouvons avoir le sentiment du devoir accompli au travers des réalisations : majoritairement de la voirie sécurisation de la traversée du village, de Palomino et des vestiaires, la place de Soulaire et de Bourg et les toilettes public, le city stade, les jeux de la mercerie, l'obtention des labels vie sportive et active, ville et village où il fait bon vivre, la mise en route du comité des fêtes, le lotissement les Rosés, la journée citoyenne, notre participation active à la communauté urbaine, mise conformité du terrain de football, éclairage de stade d'entraînement, création d'arrêt bus pour la sécurité de nos collégiens, le changement des deux classes préfabriquées en modulaire de dernière génération, déploiement de la vidéo protection, site internet, intramuros, expo photo des oiseaux des BVA, et bien d'autres actions sur les bâtiments .

Être engagé dans un conseil municipal n'est pas de l'intelligence artificielle mais plutôt de l'intelligence collective, au service de l'intérêt général où il n'y a pas de place pour ses intérêts personnelles, je crois que c'est ce que nous avons accompli ensemble je tiens vraiment à vous remercier pour le travail et pour la confiance que vous m'avez accordé durant ces 6 années.

Je souhaite une très bonne route à ceux qui relève le défi de la continuité les 15 et 22 mars prochains et je remercie Olivier, Stéphane, Caroline, Céline, Gerard, Franck pour leur engagement et leur fidélité dans les commissions où ils étaient engagés.